



Montreuil, le 27 mai 2020

AU FIL DU TECH....

Compte-rendu de l'audience CGT du 26 mai

ORGANISATION A PARTIR DU 2 JUIN

La direction prévoit un retour progressif en présentiel sur les sites sur la base de deux jours par semaine avec au maximum 50% des effectifs éligibles à cette mesure (ou 30% si les locaux ne permettent pas plus). Pour les SCT, Il est prévu un équipement en PC portables qui seront emportés à l'issue des 2 jours sur site.

Resteront en télétravail les agents en situation de fragilité sanitaire et les parents en garde d'enfants qui n'ont pas d'autres moyens de garde. Ce dispositif est modifié comme suit :

- Parents d'enfants de – de 6 ans : 2 heures/jour jusqu'à la rentrée scolaire.
- Parents d'enfants de 6 à 11 ans : 2 heures/jour jusqu'au 6 juillet puis 4 heures/jour jusqu'à la rentrée scolaire.
- Parents d'enfants de 12 à 16 ans : 4 heures/jour jusqu'au 6 juillet ensuite temps plein.

Un recensement des agents sera effectué.

Point de vue CGT :

Selon nous, il n'y a pas d'urgence à faire reprendre le travail en présentiel. Des détails comme la gestion du matériel en SCT restent flous. Cette mesure paraît également inapplicable en ATM avec le roulement déjà existant des techniciens venant prendre les pièces détachées.

Concernant la situation des parents en garde d'enfants, nous avons mis en avant que certains collègues avec plusieurs enfants et/ou connaissant des difficultés pouvaient être mis en difficulté à compter du 2 juin. La directrice s'est engagée à traiter au cas par cas toutes les situations particulières.

*L'ensemble des agents concernés par la garde d'enfants va être consulté. **N'hésitez pas à exposer à cette occasion les difficultés que cette nouvelle situation pourrait engendrer. Si nécessaire, nous sommes également tout disposés à faire remonter les cas à la direction***

SITUATION SUR LES PROMOTIONS

La directrice nous informe :

- Une vague de RAP pour la classe II a eu lieu, les CAP les validant vont se tenir début juin.
- Une autre vague de RPP classe II est en cours, les candidats seront convoquée en visio avant le 24 juin.

Pour la classe III, les oraux sont prévus en septembre/octobre pour des nominations en décembre.

Point de vue CGT :

Des agents sont encore en classe I, certains depuis 2018. Ce n'est pas acceptable et cela ne doit pas se reproduire.

Les retards de promotion en assistant plateau crée des difficultés de fonctionnement. Il va falloir attendre décembre pour les avoir ?

Nous avons également demandé que les informations circulent avec plus de clarté et que les agents en position de postuler soient informés individuellement. Il est anormal que ce soit la CGT qui fasse postuler des agents comme cela a été le cas.

Nous avons également demandé qu'un point soit fait fin juin

DEMANDE DE RE-EMBAUCHE DES INTERIMAIRES

Les intérimaires à la DSEM ont tous été « remerciés » le 17 mars. Le besoin de renfort se fait sentir surtout dans les ATM qui sont confrontées à une forte reprise d'activité. Plusieurs ATM sont en grande difficulté comme celle de Toulouse où il y avait 5 intérimaires en mars.

La directrice affirme que 19 intérimaires ont été réembauchés, et que d'autres vont l'être encore. Elle a pris acte de l'urgence de l'ATM de Toulouse.

Nous prenons acte.

PRISE EN COMPTE DES FRAIS LIES AU TELETRAVAIL

Nous avons mis en avant que depuis + de 2 mois les agents en télétravail utilisent notamment l'électricité que la Poste prend en charge en temps normal. De plus, nous avons fait beaucoup plus de jours en télétravail que l'autorise le Code du travail (environ 45 j/an pour lesquels certains salariés touchent des primes pouvant aller jusqu'à 300 euros).

La direction de la DSEM se retranche derrière un texte selon lequel le télétravail pour cause de pandémie ne donnerait pas droit à l'obtention d'une indemnité. D'une manière générale, la DSEM n'envisage aucune compensation que ce soit sous forme de prime ou en heures.

Nous contestons cette position. La DSEM a fait des économies de fonctionnement et de plus, cette augmentation de la consommation d'énergie peut mettre des collègues en difficulté. Pour la CGT, cette mesure est injuste.

Nous avons demandé si la prime d'aide à la restauration de 5 euros/jour en présentiel sur site était toujours d'actualité. Cela nous a été confirmé par la directrice y compris pour les ATM.

RESPECT DES INSTANCES

La CGT a interpellé la direction une nouvelle fois sur le respect des instances notamment l'évaluation des risques professionnels (EVRP) qui sont bâclées et réalisées sans respecter la réglementation (Convocations tardives, absence des médecins de prévention, assistantes sociales, représentants du personnel).

La directrice convient que la situation est anormale et propose la mise en place d'un modèle d'EVRP type.

Pour la CGT, la Poste rechigne à prendre ses responsabilités en matière de santé et sécurité au travail, et préfère mettre le paquet sur la production que sur la santé des agents. Elle néglige volontairement les instances liées à la santé et à la sécurité. Pour rappel, la loi stipule que l'employeur est responsable y compris pénalement de la santé physique et mentale de ses employés.

**TOULOUSE SCT
HEURE D'INFO CGT**

4

JUIN

De 14h à 15h et de 15h à 16h



**LILLE SCT
HEURE D'INFO CGT**

9

JUIN

De 14h à 15h et de 15h à 16h